

DIRECTION GENERALE DES DOUANES



LE DIRECTEUR GENERAL

**CIRCULAIRE N° 1519 / MEF/DGD DU 20 JAN 2012**

(DIFFUSION GENERALE)

**Objet : *Mode opératoire de la migration et de l'apurement des sommiers du SYDAM 1.***

Afin de préparer et faciliter la migration et l'apurement des sommiers du SYDAM1 dans SYDAM WORLD, j'ai l'honneur de faire connaître à l'ensemble du service et des usagers, les recommandations suivantes tenant lieu de mode opératoire :

**1. Le retrait par les usagers des sommiers SYDAM1 non encore migrés et apurés.**

Les usagers sont impérativement invités à se rendre à la Cellule chargée du contrôle logée à la Sous-direction des Régimes Economiques pour retirer les sommiers non apurés.

**2. La réconciliation et la validation des sommiers**

Une fois les sommiers retirés et vérifiés par l'utilisateur, celui-ci est appelé à se rendre de nouveau à la Cellule de contrôle pour une séance de réconciliation et de validation avec les agents de douane commis à cette tâche.

### **3. Le stockage par les opératrices de saisie**

Suite à cette séance de réconciliation et de validation, les opératrices de saisie se chargent de stocker les nouveaux sommiers dans l'application GMAS (Gestion de la Migration et de l'Apurement des sommiers).

### **4. Edition du document de migration avec un numéro de référence**

Après stockage des sommiers, un document de migration comportant un numéro de référence est généré pour faciliter la saisie dans Sydam World.

### **5. Migration du nouveau sommier dans SYDAM WORLD**

La migration est faite par l'utilisateur lui-même qui communique par la suite le numéro SYDAM WORLD à la Cellule de contrôle pour une mise à jour.

L'utilisateur peut choisir d'apurer un sommier ou un ensemble de sommiers.

#### **a) cas d'un sommier**

La migration du sommier Sydam1 vers Sydam World se fait à l'identique.

#### **b) cas d'un ensemble de sommier**

Un stock par produit, par pays, par importateur est déduit des sommiers à migrer.

Afin d'éviter les difficultés liées à la saisie de la déclaration anniversaire des régimes ATME (Admission Temporaire pour Matériels d'Entreprise), la migration pour ce régime s'opère à l'identique de celle des ATO (Admission Temporaire Ordinaire).

## **7. Passage en douane**

Les déclarations migrées sont en circuit rouge. Le traitement et le suivi de ces déclarations se font par la Sous Direction des Régimes Economiques qui est chargée de :

- vérifier la conformité des déclarations migrées ;
- renseigner la référence de la déclaration Sydam World dans l'application **GMAS** (Gestion de la Migration et de l'Apurement des Sommiers) ;
- délivrer le Bon à Enlever, afin de préparer l'apurement de ces sommiers.

## **8. Apurement des nouveaux sommiers**

Après la migration du nouveau sommier, la déclaration d'apurement est levée par l'utilisateur dans les conditions habituelles avant le 02 mars 2012, délai de rigueur.

Toute difficulté d'application me sera signalée d'urgence.

LE DIRECTEUR GENERAL DES DOUANES  
Le Directeur  
Général



**Col. Maj. Issa COULIBALY**

### **Ampliations**

- FNISCI
- UGECI
- CGECI
- Chambre Cce et Industrie
- BIVAC
- Synd. Des Transitaires (Bolloré Africa Logistique)
- Synd. National des Transitaires
- O.I.C
- Toute Direction Douane pour diffusion.